

<p><b>École Primaire Simone Veil</b> 79 Chemin de l'Église 73100 Mouxy 04 79 61 62 05 <a href="mailto:ce.0731063j@ac-grenoble.fr">ce.0731063j@ac-grenoble.fr</a></p>	<p><b>PROCÈS VERBAL</b> <b>CONSEIL D'ÉCOLE 1<sup>er</sup> TRIMESTRE</b> <b>13 octobre 2022 – 18h30</b></p>
--	--

**Circonscription : Aix-les-Bains**

**Présents :**

**Président (directeur d'école) : M. Déchêne-Cotillon**

**Inspectrice de l'Éducation Nationale : M. Ledouit**

Équipe enseignante :	<p>Madame Clément (PS-MS) Madame Clair (MS-GS) Madame Comas (GS-CP) Madame Guetaz (CP-CE1) Madame Barrillon (CP-CE1, CE1, CM2) Madame Champier (CE1) Madame Bernal (CE2) Madame Lhotel (CM1)</p>
Le Maire ou son représentant :	<p><u>Représentants mairie :</u> Madame Agnus (Élue) Madame Vermeerbergen (Élu)</p>
Invités :	<p><u>Représentants des parents d'élèves :</u> <u>Titulaires :</u> Madame Cinar Madame Albert Madame Dannaoui Monsieur Bonino Madame Basly  <u>Suppléants :</u> Monsieur Völker Madame Tranchant</p>

Absent excusé :

Représentants des parents d'élèves :

Monsieur Toussaint

Madame Trucchi

Madame Bianchi

Début du conseil d'école : 13 octobre 2022 – 18h30.

La séance commence par la désignation d'un secrétaire de séance. Le directeur précise qu'il souhaite que ce rôle soit tenu, à tour de rôle durant les trois conseils de l'année scolaire par un représentant de l'institution puis un représentant communal et enfin un représentant des parents d'élèves.

Secrétaire de séance : Mme Guetaz – enseignante

Avant de commencer, le directeur remercie vivement M. Le Maire, pour la tenue des conseils d'école dans cette salle du conseil municipal.

La séance commence par l'approbation du PV du 3ème conseil d'école, de l'année scolaire précédente.

Pouvoir a été donné à Madame Albert par Madame Trucchi avant le conseil d'école.

Pouvoir a été donné à Monsieur Völker par Monsieur Toussaint avant le conseil d'école.

Monsieur Ros étant absent, Madame Tranchant, 1<sup>ère</sup> suppléante sur la liste après Monsieur Völker vote également.

Pour	Contre	Abstention	Nul	Total
19	0	1	0	20

Les membres approuvent à la majorité le PV du conseil d'école du 16 juin 2022.

### **- Règlement intérieur du conseil d'école -fonctionnement et rôle du conseil d'école-**

Le fonctionnement et le rôle du conseil d'école sont définis dans le règlement intérieur.

Celui-ci a été créé et adopté lors du 1<sup>er</sup> conseil d'école de l'année scolaire dernière.

Il est lu et discuté (**ANNEXE 1**).

Un vote de prolongement de ce règlement a lieu :

Pour	Contre	Abstention	Nul	Total
20	0	0	0	20

Le règlement du conseil d'école est adopté à l'unanimité.

Il est à noter que le point questions diverses, présent à chaque conseil d'école, est préparé en amont. En effet, les parents d'élèves délégués sollicitent l'ensemble des parents de l'école avant chaque conseil d'école pour d'éventuelles remarques et/ou questionnements, par le biais du directeur. Ceux-ci retournent leur questionnaire à l'adresse mail des parents d'élèves délégués : [delegues.parents.mouxy@gmail.com](mailto:delegues.parents.mouxy@gmail.com). Le directeur informe en parallèle les parents d'élèves délégués de toutes les questions reçues et des réponses apportées.

Les parents d'élèves délégués rencontrent ou transmettent les questions au directeur au moins 8 jours avant le conseil d'école afin qu'une réponse puisse être apportée lors de celui-ci.

## - **Présentation des membres du conseil d'école**

Les membres du Conseil d'école se présentent (identité et qualité) lors d'un tour de table.

Chaque enseignant énonce son niveau de classe dans l'école.

Le RASED est composé uniquement d'une psychologue scolaire pour l'école Primaire Simone Veil. Normalement, un RASED est composé de 3 personnes : une psychologue scolaire, une maîtresse E (dominante pédagogique pour apprendre à apprendre) et une maîtresse G qui devrait s'occuper du comportement (apprendre à être élève) or l'école et la circonscription n'en possèdent pas.

Le RASED s'occupe d'un secteur de 12 écoles dont une ULIS

L'école Simone Veil accueille plusieurs nouveaux membres : Mesdames Lhotel, Bernal, Guetaz et Barrillon.

Ce conseil d'école acte l'élection des représentants de parents d'élèves comme suit :

Titulaires :

Monsieur Ros

Madame Cinar



**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Savoie

Madame Albert  
Monsieur Toussaint  
Madame Dannaoui  
Monsieur Trucchi  
Monsieur Bonino  
Madame Basly

Suppléants :

Monsieur Völker  
Madame Tranchant  
Madame Bianchi

8 sièges au titre de titulaires étaient à pourvoir, ils l'ont tous été.  
3 suppléants sont également élus.

L'équipe enseignante et le directeur déplorent le manque d'engagement des parents d'élèves. Tout d'abord, même si l'équipe s'est quasiment totalement renouvelée, il est difficile de trouver des parents engagés (pour preuve le nombre de postes de suppléants). Ensuite, le taux de participation n'est que de 60 %. Enfin, il est à noter que malgré les explications, le nombre de bulletins nuls est supérieur à 10 (sur 168 votes).

Le PV est annexé (**ANNEXE 2**).

Le rôle des parents d'élèves au conseil d'école a été expliqué en détail à tous les parents par le directeur de l'école. Synthétiquement, il consiste principalement à transmettre toutes les questions et préoccupations des parents et de les informer sur les décisions prises lors de ce conseil.

En aucun cas durant les conseils d'école, les parents d'élèves délégués ne sont là pour évoquer le cas particulier de tel ou tel enfant scolarisé dans telle ou telle classe. Leur rôle consiste à représenter par leur élection, tous les parents de l'école.

L'ensemble de l'équipe félicite les nouveaux parents délégués élus et les remercie pour leur engagement dans cette instance primordiale pour l'école.

## **I. Fonctionnement de l'école**

### **A. Règlement intérieur, charte de la laïcité et charte d'utilisation des outils informatiques**

L'ensemble des membres présents a bien conscience du cadre nécessaire dans une école. Ces documents de cadrage ont été remis-à-jour l'année scolaire dernière. Aucune modification n'a été apportée cette année scolaire.

L'ensemble des documents est lu et discuté en détail (**ANNEXE 3**).

### **B. Projet d'école**

Chaque école, en fonction de ses singularités propres, possède un projet d'école. Aucun projet d'école n'est semblable.

Le projet d'école qui est le nôtre s'articule autour de plusieurs points clés essentiels dans la réussite des apprentissages de nos élèves.

Le projet d'école avait d'ores et déjà été repris avec des actions nouvellement inscrites à la rentrée scolaire 2021.

L'école fait l'objet d'une évaluation lors de cette année scolaire. Après ce temps d'évaluation, le projet d'école pourra être modifié au besoin.

L'évaluation de l'école est composée de deux étapes successives : une auto-évaluation menée par l'ensemble des acteurs de l'établissement ; une évaluation externe menée par trois ou quatre évaluateurs.

L'ensemble des établissements doit être évalué en cinq ans.

L'auto-évaluation mobilise l'ensemble des acteurs : enseignants, AESH, personnels de la collectivité dont les ATSEM, parents d'élèves et élèves.

À ce titre un questionnaire a été envoyé aux familles.

Les équipes pour l'évaluation externe sont mixtes : elles sont composées de trois ou quatre évaluateurs et comportent au moins un IEN (inspecteur de l'Éducation nationale) et un directeur d'école.



Néanmoins, un nouveau projet a été construit en fin d'année scolaire dernière suite au bilan de l'ancien projet. Il s'appuie certes sur ce bilan mais surtout prend en compte les réussites tout autant que les difficultés présentes des élèves...

Des axes et objectifs, déjà inscrits au précédent sont repris en recentrant les actions afin de permettre une meilleure réussite des élèves.

4 volets sont présents, des objectifs et actions y sont déclinés. Les actions seront présentées, au fur et à mesure de leurs réalisations durant les 3 années à venir.

- Volet 1 : les apprentissages et le suivi des élèves.

Objectifs :

- ✓ Améliorer la compréhension des consignes
- ✓ Améliorer la compréhension de texte.
- ✓ Concevoir et écrire de manière autonome un texte cohérent en utilisant ses connaissances orthographiques et grammaticales.
- ✓ Résoudre les problèmes relevant des quatre opérations.
- ✓ Organiser les données en sachant lire et utiliser un graphique.
- ✓ Maintenir son attention le temps d'une activité.
- ✓ Utiliser le numérique comme source de culture ou de pré-construction de projet culturel.
- ✓ Généraliser l'usage des outils numériques présents dans l'école.
- ✓ Aménager les apprentissages pour permettre l'inclusion des élèves en situation de handicap.
- ✓ Mettre en place une pédagogie différenciée.
- ✓ Mettre en place les différents plans d'accompagnement des élèves et les rendre plus efficaces.
- ✓ Suivre le parcours individuel de chaque élève pour permettre une meilleure prise en charge.

- Volet 2 : le bien-être de l'élève, le climat scolaire :

Objectifs :

- ✓ Favoriser la découverte de l'environnement naturel, artistique et culturel, proche entre lac et montagne et agir pour sa protection.
- ✓ Faire prendre conscience du corps et travailler l'hygiène avec les élèves.
- ✓ Utiliser de manière adéquate les nouveaux espaces de la cour de récréation.



- ✓ Œuvrer contre le harcèlement scolaire.
  - ✓ Enrichir le parcours citoyen des élèves avec des cérémonies républicaines.
  - ✓ Sensibiliser les enfants et les parents à l'usage des écrans
  - ✓ Participer au permis piéton et au permis internet en lien avec les forces de l'ordre.
- Volet 3 : les acteurs et le fonctionnement de l'école.

Objectifs :

- ✓ Faire vivre la charte des ATSEM.
  - ✓ Inclure davantage les AESH dans le fonctionnement de l'école.
  - ✓ Favoriser les liaisons avec le périscolaire.
  - ✓ Favoriser les liaisons intra et inter-cycle.
  - ✓ Favoriser la co-éducation en rencontrant les parents 2 fois par an.
  - ✓ Mettre en place des temps de visites et d'accueil commun pour préparer la rentrée scolaire.
  - ✓ Inviter les parents lors de journées spécifiques.
  - ✓ Développer le rôle institutionnel des parents d'élèves délégués.
  - ✓ Informer les parents et les partenaires du fonctionnement de l'école.
- Volet 4 : l'école dans son environnement institutionnel.

Objectifs :

- ✓ Généraliser l'usage du numérique pour la communication.
- ✓ Suivre une démarche administrative cohérente.
- ✓ Mettre en place des liaisons avec les autres écoles et le collège de secteur.

## C. Caractéristiques de l'école

### a. Les effectifs

À ce jour, nous avons des effectifs inférieurs (- 9) par rapport à l'année dernière. Il y n'a eu aucune variation depuis le 1<sup>er</sup> septembre.

L'école compte à ce jour 196 élèves et 9 enseignants répartis comme suit :

Classe	Enseignant	Nombre de filles	Nombre de garçons	Nombres d'élèves au
--------	------------	------------------	-------------------	---------------------

				total
PS-MS	Mme Clément	13 PS 3 MS	5 PS 3 MS	18 PS 6 MS
MS-GS	Mme Clair	9 MS 2 GS	9 MS 3 GS	18 MS 5 GS
GS-CP	Mme Comas	4 GS 2 CP	8 GS 6 CP	12 GS 8 CP
CP-CE1	Mme Guetaz Mme Barrillon	5 CP 2 CE1	7 CP 6 CE1	12 CP 8 CE1
CE1	Mme Champier Mme Barrilon	9	13	22
CE2	Mme Bernal	15	14	29
CM1	Mme Lhotel	14	11	25
CM2	M. Déchène- Cotillon Mme Barrilon	13	13	26
Total		90	99	189

La mairie "met à disposition" 3 Agents territoriaux spécialisés des Écoles Maternelles actuellement.

L'une d'entre-elle est en fait en contrat détaché et le détachement se termine en fin d'année scolaire.

Avant la fin de l'année scolaire, il n'y aura plus qu'une de ces ATSEM présente. L'équipe se questionne concernant l'année scolaire prochaine et les moyens humains attribués en termes d'encadrement des enfants.

L'école a pu conserver l'intégralité de ses classes à la rentrée scolaire malgré plusieurs départs et un effectif conséquent de CM2 partants. Néanmoins, pour l'année scolaire prochaine, si les nouveaux arrivants dans la commune ne se traduisent pas par une hausse d'effectifs dans l'école, une classe sera probablement amenée à fermer.

## **b. Les locaux**

L'école est un bâtiment comportant 3 salles de classe au rez-de-chaussée, 4 au 1<sup>er</sup> étage et 2 au 2<sup>ème</sup> étage. Des salles annexes sont utilisées également durant le temps scolaire comme la salle de sieste, la salle de motricité/sieste, un petit atelier, une classe au 1<sup>er</sup> ainsi que les

toilettes se trouvant à chaque niveau de l'école.

L'école possède, au 1<sup>er</sup> étage, une grande salle des maîtres ainsi qu'un bureau de direction doté aussi d'une salle des archives. Dans ces espaces, plusieurs aménagements de l'ordre de l'ajustement ont été réalisés.

Deux cours de récréation sont également présentes, une première à proximité du bâtiment maternelle et une seconde en hauteur. Les deux possèdent des petits espaces verts.

Les locaux sont également utilisés pour les temps périscolaires. En effet, les garderies se déroulent dans les deux classes au rez-de-chaussée les plus proches du parking de la Vierge. De plus, la cantine pour les enfants de maternelle est présente dans les locaux.

Enfin, une salle polyvalente, une salle « vidéo » sont à disposition de l'école sur le temps scolaire.

Il est à noter également qu'un petit potager est utilisé par les maternelles au centre de l'école.

Pour rappel, les locaux appartiennent à la mairie et les fonctionnaires de l'Éducation Nationale n'en sont que de simples usagers. L'ensemble des locaux cités est en très bon état.

À ce titre, l'intégralité de l'équipe de l'école Primaire Simone Veil adresse ses vifs remerciements à la mairie pour la qualité des locaux mis à disposition.

L'école utilise également des espaces partagés. En effet, l'école peut bénéficier de la bibliothèque qui fait partie des locaux mais également du stade à proximité de l'école. À ce titre nous remercions également la mairie pour ses mises à disposition.

## **D. Sécurité**

La sécurité dans l'école n'est assurée que si l'ensemble du personnel et des utilisateurs respectent les règles et les protocoles. Il s'agit d'une condition impérative.

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté a été entièrement revu l'année scolaire dernière avec la collaboration des services académiques et de la mairie que le directeur remercie.

Celui-ci comprend plusieurs parties : la partie risque majeurs qui concerne des inondations, des avalanches, des feux ou explosion proche de l'école ; la partie attentat/intrusion pour toute attaque dans ou à proximité de l'école.

Les comportements à adopter lors de ces différents événements sont très différents voire même quasiment opposés : confinement groupés, confinement par classe ou fuite, il est

évident que tout ceci doit être réfléchi et construit dans une cohérence de sécurité pour tous les élèves.

Dans un souci de sécurité, nous ne donnerons pas davantage de détail ou de précision sur ces informations.

À ce titre plusieurs exercices ont lieu et ce de divers types. En effet, nous pouvons être confrontés à plusieurs risques : incendie, attentat/intrusion et risque majeur, l'école doit donc s'y préparer et savoir adopter la bonne attitude le cas échéant.

L'école est dotée de 2 alarmes différentes, utilisables pour des tests : incendie et attentat/intrusion.

Plusieurs exercices ont été effectués depuis la rentrée : 3 PPMS et 1 exercice incendie.

Tout d'abord, nous avons procédé à un exercice incendie en date du 15 septembre. Les enseignants étaient informés qu'un exercice aurait lieu et les élèves également. Celui-ci s'est déroulé alors que la grande majorité des élèves étaient en classe. Tout s'est bien déroulé, même si certains comportements n'étaient pas tout à fait adaptés (fermeture des portes et fenêtres).

L'évacuation s'est réalisée en 2 minutes 1 secondes pour l'ensemble du bâtiment (2nd étage compris).

Un temps d'échange a eu lieu afin de répondre aux interrogations des élèves.

Ensuite, un exercice de type attentat/intrusion « confinement » a été réalisé le 06 octobre.

Aucun incident majeur n'est à signaler. L'ensemble des consignes a été bien respecté. L'exercice s'est très bien déroulé. Il y a uniquement de tout petits ajustements à mettre en place.

À ce titre, le directeur rappelle qu'aucun adulte, sans qu'il l'ait autorisé, à vocation à rentrer dans l'enceinte scolaire durant le temps scolaire (« exercice » de ce jour) tant vis-à-vis du plan vigipirate que d'une manière générale en termes sécuritaires pour les enfants dont les enseignants ou lui-même (à travers l'école) sont responsables.

Les attroupements sont également proscrits aux abords de l'école.

Enfin, un exercice de type risques majeurs « confinement » a été réalisé ce jour, le 13 octobre en après-midi.



L'exercice s'est très bien déroulé. L'ensemble du protocole a été respecté, les élèves ont été mis en sécurité de manière rapide et ont pu continuer leur journée.

L'alarme PPMS attentat/intrusion n'est pas vraiment opérationnelle. Celle-ci peut être déclenchée à partir de deux lieux différents. Dans l'état, elle ne peut pas répondre aux attentes en termes de sécurité pour l'ensemble des occupants : en effet, le nombre de boîtiers déclencheurs est insuffisant (tous les étages n'en sont pas dotés) et surtout ses boîtiers sont très mal implantés. Il faut revoir leur positionnement afin qu'ils se situent tous dans les couloirs à proximité immédiate des salles de classe occupées tant au niveau du rez-de-chaussée que des 2 étages.

L'équipe de l'école a bien pris la mesure de l'ensemble des dangers pouvant être présents à l'école et s'y est préparée en conséquence. Les différents types d'alerte (attentat/intrusion et incendie) peuvent néanmoins rester difficiles à différencier par les enseignants.

Plusieurs autres exercices de type mise en sûreté ont été programmés lors de chaque période jusqu'à la fin de l'année. Les enseignants, tout comme les élèves, ne seront pas forcément prévenus en amont.

Il est à noter que les enseignants étaient prévenus qu'un exercice aurait lieu et connaissaient le type lors de cette première période ; ce qui ne sera pas forcément le cas lors des prochains exercices.

Sur le temps périscolaire, un exercice incendie est programmé avant les vacances d'automne.

## **E. Travaux**

Outre les réparations du « quotidien, la mairie a réalisé de nombreux investissements dans notre école les années scolaires précédentes notamment en terme numérique en utilisant les subventions de l'Etat allouées au plan de relance numérique.

Des investissements ont eu lieu concernant l'alarme dont le système a été totalement changé.

L'ensemble des utilisateurs, aussi bien membres de l'équipe, qu'enfants, remercie grandement la mairie pour tous ces éléments dans les locaux scolaires qui permettent à tous de travailler dans un cadre agréable et fonctionnel.

Des thermostats ont été mis en place sur chaque radiateur. Une température identique à l'ensemble du bâtiment sera appliquée (réglage à la source). Cette température va être fixée à 21°C. Un réglage jour/nuit (avec redémarrage programmé très tôt dans la matinée), vacances scolaires est présent.



Les investissements de la cour de récréation ne sont toujours pas réalisés au plus grand désarroi des enfants et de l'équipe éducative.

## **F. Hygiène à l'école**

Le ménage à l'école est assuré tous les soirs par une société extérieure pour la partie élémentaire.

Le ménage en maternelle est effectué par les ATSEM le soir après la classe. Un ménage approfondi a lieu durant les vacances scolaires.

## **G. Budgets municipaux**

Un lien très étroit est présent entre budget et projet. Comme la plupart des projets ont un coût élevé, les budgets attribués à l'école Simone Veil s'avèrent conséquents.

### **a. Budgets de fonctionnement**

Un budget de fournitures est attribué à l'école pour des achats courants.

En effet, par ce budget de fonctionnement sont commandés des cahiers, des stylos, etc... Les livres sont également achetés en utilisant ce budget.

Il fonctionne en année civile pour la mairie mais l'école fait le choix de l'utiliser sur les années scolaires (2 lignes sont prévues en fonction du nombre d'élèves). Il s'élève à 40 € par élève.

Les commandes s'effectuent chez plusieurs fournisseurs comme Lacoste, Pichon (aucun marché public unique n'est mis en place pour les fournitures) ou la librairie des Danaïdes pour les livres.

Un budget est également présent concernant le photocopieur. Ce dernier appartient à la mairie. Chaque copie coûte 0,0035 €. Un budget d'environ 900 € est alloué pour les copies soit plus de 1200 copies par élèves.

À ce budget se greffe 1 000 € réservés pour la direction où des achats de fournitures ou autres sont réalisés.

Un achat commun est effectué pour le papier, imputé à 50 % sur le budget des classes et 50 % sur le budget de direction. L'achat s'élève à plus de 600 €.

De plus, 1000€ sont offerts pour les projets pédagogiques divers (jeux de cour de récréation, petit matériel pour les projets pédagogiques).

La mairie offre également 4500 € pour le transport. Cette ligne est utilisée pour les transports allant jusqu'à la piscine ou pour des sorties scolaires.

## **b. Budget d'investissement**

Ce budget investissement est particulier. Il s'articule autour de deux lignes.

La première est fixe. Elle s'élève à 300 € pour du petit matériel. Cette ligne a été utilisée pour l'achat d'un meuble de stockage du matériel numérique et une lampe d'un vidéoprojecteur. Il s'avère que celui-ci n'est pas suffisant lorsque plusieurs éléments se détériorent. En effet, une seconde lampe d'un vidéoprojecteur est à changer ainsi que le micro-ondes de l'école mais la ligne de budget est épuisée. La ligne l'était déjà largement l'année scolaire dernière puisque de gros achats étaient nécessaires. Une demande sera effectuée afin de potentiellement réévaluer les besoins.

La mairie a validé néanmoins la lampe du vidéoprojecteur, le directeur en remercie M. Le Maire.

Ensuite une ligne, plutôt en fonction des besoins, est réservée aux investissements de gros matériels pour l'école.

Ce budget investissement ne représente pas un budget en tant que tel mais est activé à la demande des écoles. À ce titre, les travaux de peintures y sont imputés ou autres gros travaux. Du gros matériel pour l'école y est également budgété comme des tables ou chaises. À ce titre une demande a été soumise récemment.

Une ligne spéciale avait été créée pour le projet de la cour de récréation. Le montant est de 25 000 €.

## **H. Fonctionnement et état financier n-1 de l'Association des Parents d'Élèves de Mouxy**

L'épidémie de la COVID-19 a fortement impacté la mise en place d'actions durant les années scolaires précédentes.

L'Association des Parents d'Élèves de Mouxy a donc enregistré une baisse sensible des recettes mais a pu néanmoins participer à l'ensemble des sorties scolaires et manifestations proposées.

Les partenaires de l'association sont nombreux : Hypermarché Leclerc, cafés et restaurants locaux, épicerie, pharmacie.

Des multiples actions sont prévues cette année : opération pizza, vente de produits alimentaires, chocolats de Noël, un vide-greniers ainsi que des actions en lien pédagogique avec l'école comme pour le Père-Noël, des booms ou la kermesse.

Cette année scolaire, un « budget » de 46 euros par élève a été octroyé pour l'école.

L'assemblée générale s'est réunie le 29/09/2022 (**ANNEXE 4**).

## **II. Communication**

### **A. Parents/Enseignants**

La relation parents/enseignants est une relation capitale pour les apprentissages des élèves. Elle constitue un aspect primordial de la vie de l'école.

Elle s'effectue à travers différentes modalités :

- Entrevue au portail puisque chaque enseignant raccompagne sa classe au portail aux horaires de sortie.
- Cahier de liaison, mail où les informations de l'école et de la famille sont échangées.
- RDV pris par le biais du cahier de liaison ou pris « par vague » au moment des remises des livrets scolaires.

De plus chaque rendez-vous est préparé par l'enseignant de la classe et fait l'objet d'un petit compte-rendu si la situation l'exige afin de permettre le suivi rapproché de l'élève.

Chaque parent ne doit pas hésiter à faire part de toute interrogation à l'enseignant ou au directeur. L'équipe éducative sera toujours à l'écoute des parents.

### **B. Parents/Direction**

La relation parents/directeur est indispensable pour le bon fonctionnement de l'organisation de l'école.



D'une manière générale, la relation s'effectue principalement en distanciel par mail, téléphone ou SMS.

Le directeur reste évidemment disponible sur son jour de décharge ou à d'autres moments pour rencontrer les parents de l'école qui le sollicitent.

Néanmoins, des rendez-vous « administratifs » ou « pédagogiques » en lien avec les enseignants sont organisés par le directeur pour des situations relevant de sa compétence.

### **C. Parents/Mairie**

Les relations parents/mairie se déroulent par téléphone ou mail. Un rendez-vous peut être pris sans problème.

Mme Fastier, responsable du service scolaire est en lien très régulièrement avec les parents concernant les aspects périscolaires.

Elle est disponible sur rendez-vous pour recevoir également les parents pour toute interrogation.

Au besoin, si les conditions l'exigent, un rendez-vous tripartite peut-être effectué : parents, école, mairie.

Plusieurs points quotidiens sont effectués entre le périscolaire et le scolaire (tant enseignant-personnel périscolaire, qu'entre responsables) afin de permettre une meilleure fluidité pour les enfants et d'anticiper tout problème.

## **III. Projets et vie de l'école**

### **A. Axes généraux**

Les illustrations du projet d'école sont multiples au sein des classes.

Tout d'abord, la plupart se réalisent dans les classes elles - mêmes avec des éléments sur lesquels l'enseignant insiste davantage. Ceci s'illustre par les consignes, par de l'enseignement explicite ou même un travail approfondi en compréhension de texte, en résolution de



problème, en expression écrite (axes du projet). La valorisation est également présente en expression écrite.

De plus, les élèves utilisent également des outils de différenciation comme l'aide de l'adulte, consigne spéciale, outils : l'ardoise, les tables, l'opération à poser ou « décorticage » pour la résolution de problème par exemple.

L'usage du numérique est facilité par les VPI, les tablettes présentes dans les classes. Néanmoins, un problème d'équipements utilisable par les élèves est à souligner.

Ensuite, d'autres actions relèvent du domaine collectif et nécessitent une réflexion davantage approfondie de la part des enseignants : mise en place de temps communs entre enfants, attention, difficulté scolaire ou l'inclusion des enfants. Ces réflexions aboutissent à des mises en place, à des phases de test et de retour en commun (par exemple pour l'attention : des actions ou des mises en place pédagogiques qui rendent les élèves plus attentifs à leur travail.

Enfin, des actions et manifestations plus ouvertes sur l'extérieur se construisent notamment l'intégration de tous les agents, les liaisons et surtout la co-éducation réalisée par les parents et l'école comme le CROSS ou les restitutions devant parents.

## **B. Présentation des supports pédagogiques en lien avec le projet d'école**

Les supports pédagogiques, tous ayant un lien avec les différents axes et objectifs du projets d'écoles, sont multiples.

Afin d'illustrer le volet 1 :

- Des documents pédagogiques spécialement édités pour les enseignants sont présents pour les objectifs consignes, compréhension de texte, écriture et résolution de problèmes
- Des jeux pédagogiques ou du matériel spécifique notamment pour la compréhension de consignes, l'expression écrite (supports inducteurs) ou la résolution de problèmes.
- Outre les outils en tant que tels, de nombreuses applications sont disponibles et utilisées sur les tablettes.
- Un outil de suivi des élèves approprié afin de gagner en efficacité de suivi.

Volet 2 :

- Des supports spéciaux d'intervenants (démarche et matériel notamment)
- Des supports pédagogiques nationaux déployés par des équipes du Ministère notamment concernant l'hygiène, le harcèlement scolaire, l'éducation aux écrans ou

même les différents permis mis en place.

Volet 3 :

- Des supports de liaisons partageables facilement entre enseignants tant internes qu'externes avec les parents
- Des outils pédagogiques communs.
- Des supports pédagogiques nationaux déployés par les équipes du Ministère notamment concernant la co-éducation.

Volet 4 :

- Des outils numériques adaptés aux besoins de l'école.

### **C. Présentation des actions de prévention contre le harcèlement scolaire**

Le harcèlement est une violence, peu visible et très insidieuse, qui peut prendre la forme de violences physiques répétées, souvent accompagnées de violences verbales et psychologiques (insultes, moqueries, etc.), destinées à blesser et à nuire à la cible des attaques.

Le harcèlement scolaire est en passe de constituer un véritable fléau au niveau de l'école en général.

On peut considérer qu'il y a harcèlement quand un rapport de force est présent entre des élèves. D'autre part, on relève le caractère répétitif des violences et la volonté de nuire à la victime.

Les conséquences du harcèlement en milieu scolaire peuvent être graves et multiples (décrochage scolaire, désocialisation, anxiété, dépression, somatisation, autres).

Outre les effets à court terme, le harcèlement peut entraîner des conséquences sur le développement psychologique et social de l'enfant et l'équipe pédagogique en est pleinement consciente.

L'école, comme chaque école sur le territoire, a dû mettre en place un plan de prévention contre le harcèlement scolaire. Il est dommage qu'aucun lien avec le périscolaire ne s'est construit lors de la mise en place de ce plan de prévention. Ce dernier est annexé au PV (**ANNEXE 5**).

Après plusieurs temps de réflexion, l'équipe a construit un plan de prévention autour des axes nationaux s'illustrant par plusieurs actions :

- Stratégie d'équipe – travail d'équipe, temps d'échange réguliers, lien avec l'Équipe de



l'école

- Coéducation – temps d'échange avec les parents, partenariat, orienter en cas de besoin, favoriser la communication, l'accompagnement des parents
- Des élèves acteurs de la prévention – mettre les élèves au cœur des projets, favoriser les débats notamment en EMC, mise en place des systèmes de responsabilité
- Qualité de vie à l'école – accueillir les nouveaux arrivants, expliciter les projets, favoriser les échanges
- Justice scolaire – mise en place de sanctions justes et éducatives, construction des règles de vie
- Partenariat – favoriser les partenariats locaux avec les associations et les services institutionnels

Le traitement de chaque situation de harcèlement suit un protocole national très cadré.

Les enseignants abordent cette thématique dans chaque classe en début d'année scolaire. De plus, à chaque situation problématique récurrente, une sensibilisation est de nouveau effectuée.

Il est à noter que l'ensemble des élèves de l'école ont bénéficié de l'appui d'une association professionnelle l'année scolaire dernière.

## **D. Projets des classes en lien avec le projet d'école**

### **a. Projets communs**

#### **1. Rallye et défi**

L'équipe pédagogique a fait le choix de mettre en place des concours d'école notamment en mathématiques.

Un défi d'additions a été réalisé au sein du cycle 3 (adapté à chaque niveau). Le but est de favoriser l'émulation entre les élèves notamment en termes de connaissances, tout en révisant.

D'autres défis auront lieu durant l'année scolaire.

Plusieurs classes sont également inscrites au rallye mathématique départemental de la Savoie. Le rallye maths propose en général des défis mathématiques pour lesquels les élèves ne disposent pas d'une solution immédiate et qui conduisent à inventer une stratégie, à essayer, à vérifier, à justifier sa solution et expliquer sa démarche.

## **2. L'écologie**

Les classes de CP-CE1, CE2 et CM vont bénéficier d'une sensibilisation à l'écologie de la part de Grand Lac. Cette sensibilisation s'effectuera sous différents angles.

Les différentes classes ont construit une progression sur l'ensemble des niveaux ciblés par ces actions tant concernant les déchets, le tri que le recyclage et le gaspillage notamment pour les plus grands.

## **3. Cycle natation**

Un cycle natation est prévu du 24 avril au 26 mai pour les classes de GS/CP, CP/CE1, CE1 et CE2. Ces cycles se déroulent en binômes, deux fois par semaine.

## **4. Octobre rose et novembre bleu**

Les classes de PS-MS et MS-GS et un groupe de la classe de CM2 travaillent autour d'octobre rose et novembre bleu, en lien avec le CCAS de Mouxy.

Différentes productions ont été créées par les enfants pour un affichage dans la fontaine du centre bourg.

Les CM2 ont pu davantage sensibiliser leurs camarades concernant ces deux actions.

## **5. Les cérémonies**

Les classes de CM1 et CM2 participeront aux cérémonies au monument aux morts de Mouxy les 11 novembre et 8 mai.

Ils entonneront quelques couplets de la Marseillaise, l'Union fait la force puis le Chant des Partisans.

Ces activités représentent des actions concrètes illustrant tout à fait le parcours citoyen auquel les élèves participent tout au long de leur scolarité. Ce parcours citoyen s'inscrit dans le projet global de formation de l'élève, véritable citoyen en devenir.

## **6. Bouchons d'amour**

Tous les bouchons et couvercles en plastique sont collectés aussi bien concernant l'alimentaire, les ménagers que l'hygiène.

L'école collecte des bouchons, tout comme un bon nombre de lieux. Le recycleur achète les bouchons en plastique, les broie, les transforme en granulés qui seront rachetés par l'industrie de la plasturgie. L'association « Cœur de Bouchon », avec la vente de ses bouchons, finance l'achat de matériel pour les personnes en situation de handicap (équipement spécifiques, aménagement de l'habitat, véhicule). L'intégralité de l'argent collecté par la vente des bouchons en matière plastique est totalement redistribuée pour l'achat de matériel en faveur des personnes en situation de handicap.

## **7. Festival du livre**

L'école participera en novembre au festival du livre de Lyon.

Le principe est assez simple. L'organisme prête des livres à l'école durant une semaine. Les enseignants des classes peuvent les faire découvrir aux enfants, les présenter, les utiliser. Puis, à la fin de la semaine, un temps de vente est prévu.

L'organisme offre à l'école 20% du total en bon d'achat livre.

## **8. Théâtre**

La mairie disposant d'une salle polyvalente pouvant être prêtée pour des associations, un partenariat se construit.

Des petites interventions seront réalisées dans les classes de cycle 3 de l'école en milieu et fin d'année avec notamment la mise en voix de certains textes.

## **9. Le conseil d'école d'élèves**

Un conseil d'école élève est prévu en amont des conseils d'école où les délégués des classes peuvent, après avoir soulevé les différents éléments dans leurs classes, rencontrer et en discuter avec le directeur de l'école pour des possibles améliorations de leur cadre de vie.

Le PV du conseil d'école élève est annexé (**ANNEXE 6**).

## **10. Projets de la cour de récréation**

Un projet autour de la cour de récréation est en cours de réalisation depuis plus d'un an.

La mairie a ouvert une ligne budgétaire de 25 000 € pour des projets dans la cour.

Un travail important a été réalisé en ce sens par les élèves de CM2 de l'année scolaire dernière. En effet, ces derniers avaient présenté au directeur ainsi qu'à la mairie les différentes propositions pour permettre une réalisation courant l'été. Des installations ont été déjà réalisées notamment les cages de foot, un panier de basket, des tables.

Les plans s'étaient articulés autour de l'aménagement de plusieurs zones dans cette cour de récréation : espace calme, sport intensif, jeux ou autres... Plusieurs propositions étaient très onéreuses et ne pouvaient être réalisées. Le projet s'effectuera avec une orientation moins « verte » que prévue. Cependant, des aménagements devaient être réalisés pendant les vacances d'été, or à ce jour rien n'a été effectué si ce n'est deux marquages au sol.

## **11. La bibliothèque municipale**

Mouxy possède une bibliothèque municipale riche en ressources. Cette bibliothèque étant présente dans l'école, la bibliothécaire met en place des accueils pour les différentes classes.

Ces accueils ont débuté le 26 septembre. Ils ont lieu toutes les semaines, pour 30 minutes avec les classes de maternelle. Les classes d'élémentaires bénéficient, toutes les 4 semaines, d'une heure. La classe de CM2 a davantage recours à la bibliothèque comme ressources pour des travaux précis compte-tenu de l'âge des enfants.

Même si le temps passé avec la bibliothécaire est réduit de par son temps de travail, l'équipe enseignante la remercie chaleureusement. Elle s'investit beaucoup pour l'école et les enfants malgré son équipement pas toujours fonctionnel (le PC).

## **12. Plan de relance numérique**

Un certain nombre de demandes d'équipements a été effectuée : des ordinateurs portables pour les enseignants et pour la direction, des VPI dans les classes 3, 4, 5, un lot de tablettes, des ressources pédagogiques éducatives. Les différentes lignes de ce budget sont soldées.

Plusieurs vagues d'achats ont été effectuées notamment en termes de gros équipements puis de ressources pédagogiques.

L'ensemble est fonctionnel et utilisé.

### **13. Les stages réussite**

L'Éducation Nationale offre la possibilité, pour les enseignants volontaires, d'organiser des stages de soutien durant certaines périodes d'interruption pédagogique.

Durant les prochains congés, le directeur accueillera des élèves de CM2.

### **14. Le site internet de l'école**

En lien avec les parents d'élèves délégués, le directeur a mis en place un site internet pour l'école.

Ce site internet, à travers une page privée pour l'école, permet de centraliser les informations « brutes » tout en mettant également à disposition certains documents et informations valables tout au long de l'année scolaire. L'ensemble de ces éléments est ainsi accessible et consultable à tout moment.

L'ensemble des publications est doublé d'un envoi par mail.

## **b. Projets des classes**

### **1. La classe de CM2**

#### **i. Projets pédagogiques majeurs**

La classe de CM2 va travailler autour de deux thématiques : la montagne vécue et la ville architecturale

Une classe de découverte à Paris était prévue mais faute de financement, celle-ci ne pourra probablement pas s'effectuer. Les projets sont donc revus afin de poursuivre certains objectifs en en délaissant certains autres.

Tout d'abord, les enfants ont participé, lors des journées du patrimoine mi-septembre à la visite des aménagements du dessous de la scène nationale de Malraux. Ils ont poursuivi leur journée dans les jardins de la maison de Jean-Jacques Rousseau afin de comprendre l'aménagement de ceux-ci. L'après-midi, le service patrimoine de la ville a fait réfléchir les élèves sur les façades présentes à Chambéry et les différents enjeux historique s'y rapportant.



Les élèves bénéficieront d'autres interventions durant l'année scolaire, à Chambéry, du service patrimoine sur l'aménagement de différents quartiers et sur l'histoire des Seigneurs de Savoie. Ils pourront également bénéficier d'une ou deux journées à Lyon (selon le coût) où l'étude du centre historique, agrémenté de plusieurs visites sera proposé.

Ensuite, des sorties axées sur la nature vont être proposées aux élèves dans un environnement proche montagnard.

Enfin, la sensibilisation à l'architecture commencée l'année scolaire dernière va se poursuivre. Le travail vise toujours à une prise de conscience de l'espace vécu, naissant de l'espace et du temps. Le but sera de mettre en lumière le corps de l'usager traversant l'espace bâti, résultat de l'architecture, c'est-à-dire ces trois éléments fondateurs que sont le vide, le corps et le temps.

Pour découvrir ces trois notions, des ateliers pratiques seront mis en place. Ils permettent l'éveil du sens spatial des élèves, avec des « constructions » temporaires, des ateliers artistiques, et des explorations de l'école pour en approcher les qualités architecturales vécues intuitivement au quotidien. Le travail s'effectuera avec l'Atelier Doma (Annecy).

L'ensemble de ces activités s'inscrit totalement dans le programme de géographie de CM2 avec notamment l'étude des notions d'habitat, des déplacements et de l'aménagement durable

Une multitude de compétences s'illustrent dans ces projets transversaux sur l'ensemble du socle commun de connaissances, de compétences et de culture : aussi bien concernant les différents langages écrits et oraux, que les méthodes et outils pour apprendre, la formation de la personne et du citoyen mais aussi les systèmes naturels et techniques éclairés par la représentation du monde et de l'activité humaine.

## **ii. Projets pédagogiques mineurs**

Des projets pédagogiques mineurs sont réalisés au sein de la classe avec un roulement pour tous les élèves :

- Le maître assistant : tous les jours un enfant est nommé maître assistant pour répondre aux questions de ses camarades, reformuler ou expliquer des notions
- Le décroisement : le lundi et mardi après-midi à partir de la période 2, deux groupes de deux élèves vont encadrer les ateliers de décroisement en maternelle
- Par binôme, les élèves lisent un album et questionnent leurs camarades de maternelle,



le lundi et le mardi après-midi

- Chaque jour, deux perroquets sont présents dans la classe afin de répéter ou reformuler des consignes

D'autres projets, nécessitant davantage de temps sont mis en place par groupe :

- Mise en place d'élèves médiateurs dans la classe afin de favoriser les relations cordiales et la gestion de conflit simplifiée dans la cour de récréation
- Deux délégués sont présents dans la classe afin de faire remonter tout dysfonctionnement ou toute interrogation.
- Réflexion, proposition et installation du parcours de motricité en maternelle un jour par semaine
- Mise en place d'actions solidaires – octobre rose, novembre bleu, collectes
- Création de contenus (article, interview, reportage) sur des événements se déroulant à l'école et publication de ceux-ci
- Apprentissages des différentes notions et techniques cinématographiques

## **2. La classe de CM1**

Trois sorties à Aqualis sont prévues durant l'année scolaire avec des ateliers autour du lac et de sa microfaune. Du matériel de pointe est utilisé pour effectuer des observations très fines. Une observation des tortues suivie d'une analyse de leur milieu de vie est réalisée.

Un cycle de 6 séances de ski de fond est prévu également au Revard.

Un cycle voile était également proposé mais il s'avère que le coût restant à charge des familles est bien trop élevé.

## **3. La classe de CE2**

Deux projets sont développés en classe : naturel et d'exposition.

Tout d'abord avec un intervenant de la structure Éducation Nature, 3 séances sont prévues :

- à l'automne : sortie au Revard pour la réalisation d'une « fiche d'identité » de l'écosystème montagnard. Travail par groupe : reconnaissance de la flore et de la faune de montagne : recherche de traces et indices de la faune, herborisation des essences d'arbres... + lecture et dessin du paysage (vue Revard/Mouxy/lac)
- en hiver : intervention en classe et à proximité pour la réalisation de la maquette paysagère de la mallette « Ricochets » sur le thème du bassin versant du lac du



Bourget, avec représentation des différents sites des sorties. Maquette éphémère démontée en fin d'animation mais prise de photos pour garder traces. Et une petite sortie à proximité de l'école sur la découverte de l'environnement proche : avec enquête « Que devient la nature en hiver ? »

- au printemps : Sortie découverte au lac du Bourget : départ au Grand port d'Aix les Bains, découverte de la baie de Mémard, échange sur l'usine de production d'eau potable, chemin au fil de l'eau et arrivée à la pointe de l'Ardre. Réalisation d'une fiche d'identité de l'écosystème lac. Travail par groupe : observation jumelles des oiseaux du lac, petite pêche d'inventaire dans une mare, reconnaissance des libellules, découverte de la flore des berges du lac et d'un animal emblématique : le castor.

Ensuite, au 100ème jour d'école le CE2 dévoilent leur exposition d'œuvres d'art. Pour les préparer à cette exposition, ils vont visiter 3 types de musées :

- un musée des Beaux Arts (Musée Faure d'Aix les Bains)
- un musée d'histoire ou d'histoire naturelle (Muséum d'Histoire naturelle et Chambéry ou musée Savoisien selon les disponibilités.
- une galerie scientifique, la galerie Euréka à Chambéry.

#### **4. Les classes de CM1 et CE2**

L'AFTALP propose des ateliers autour de la fabrication de fromage. Les deux classes bénéficieront de la venue de 3 interventions de l'association.

#### **5. Les classes de CE1 et CP/CE1**

Un projet autour de la reproduction animale va être mis en place avec la mise à disposition d'une couveuse pour les deux classes. Les élèves pourront suivre toute l'évolution des animaux. Des poussins seront mis en dons ou remis à l'organisme prêteur.

En lien avec le projet naturel, l'évolution des modes de vie au cours des cent dernières années sera étudiée avec notamment la visite de l'écomusée de la Combe de Savoie.

La gare du train à crémaillère de Mouxy sera visitée et une randonnée aura également lieu sur l'ancienne voie.

## **6. La classe de GS/CP**

Plusieurs activités auront lieu dans l'année scolaire :

- Participation à la grande lessive le 20 octobre sur le thème de la couleur de mes rêves
- Parcours d'orientation autour de l'école
- Sortie proche de l'école, lecture de paysage
- Sortie montagne au Revard, raquette aux pieds avec un guide

Une sensibilisation au tri des déchets et au gaspillage alimentaire aura lieu : messagers du tri pour les élèves de CP et ateliers jeux pour les GS).

## **7. Les classes de maternelle**

Un spectacle « il était une fois la forêt » est prévu le 14 octobre avec la compagnie « Planète mômes ».

Les élèves participeront à des sorties naturelles (notamment sortie montagne, autour du lac – voir Aqualis – et raquettes), spectacles, exposition et visite de musées notamment le musée gallo-romain de Chanaz où 3 ateliers sont prévus.

Une thématique est abordée à chaque période : l'école, la forêt, la montagne, le village et le lac. Les élèves étudieront des affiches, reproduction de peinture ou photographie. Cette étude sera complétée par la découverte et l'exploitation dans tous les domaines d'albums de littérature de jeunesse, de documentaires et de jeux pédagogiques. La restitution s'illustrera avec des peintures, modelages, dessins ou création d'un album.

Au sein de l'école, l'étude du potager est reconduite pour l'année scolaire.

Un projet autour de la grande lessive, œuvre d'art participative éphémère, ayant pour thématique « la couleur de mes rêves », sera mis en place au cours de l'année scolaire.

## **8. Le décroisement en maternelle**

Les enseignantes de maternelles mettent en place du décroisement afin de concourir à différents objectifs du projet d'école et en lien avec les attendus des élèves en fin de Grande Section.

1<sup>er</sup> dispositif : participation des PS aux différents ateliers et coins jeux pendant le temps d'accueil de 8h30 à 8h50.



2<sup>ème</sup> dispositif : participation de tous les enfants aux ateliers mis en place dans les 3 classes autour de projet « entre lac et montagne ».

3<sup>ème</sup> dispositif : participation de tous les MS et GS à du décloisonnement l'après-midi durant la sieste des PS.

4<sup>ème</sup> dispositif : les GS des deux classes sont mélangés et répartis en deux groupes pris en charge par les enseignantes de PS-MS et MS-GS durant la sieste des PS et MS.

Ce décloisonnement commence à partir de la 2<sup>ème</sup> période. Plusieurs dispositifs sont mis en place : éducation musicale, phonologie, lecture/écriture cursive ou exploration du monde.

## **E. Accueil périscolaire**

### **a. Restauration scolaire**

Le service de restauration scolaire de Mouxy est un service de grande qualité.

Les tarifs varient en fonction du quotient familial de la famille de 4,50 € à 6,50 € avec un tarif spécial pour les PAI à 3 €.

Les enfants doivent être inscrits la veille à 14h sur eTciket ou auprès du service de la mairie dédié aux périscolaire.

À la sortie des classes, les enfants sont rassemblés par le personnel municipal pour un passage aux toilettes et un regroupement.

L'organisation du service est la suivante : restauration de tous les enfants du cycle 1, à l'intérieur de l'école durant un seul et même service et restauration des enfants du cycle 2, dans la salle des fêtes de la Mairie (de l'autre côté de la rue) à 11h30 puis à 12h30 les enfants du cycle 3.

La fréquentation de la cantine a légèrement augmenté par rapport à l'année dernière. Des moyennes de 30 repas en cycle 1 et 90 repas en cycle 2/3 par jour étaient présentes, pour aujourd'hui 34 repas et 95 repas par jour.

Le prestataire est l'entreprise Vacavant depuis le 01 septembre 2022. Les repas sont spécialement conçus pour la liaison froide. Les produits sont locaux et le circuit court est privilégié. Les repas sont constitués de 5 composantes : une entrée, un plat protidique (viande, poisson ou œuf) et d'un accompagnement (légumes et/ou féculent), un fromage ou un



produit lacté et un dessert. Les grammages et la fréquence des plats respectent les recommandations du Ministère de la Santé. Les repas sont pour au moins 50 % issus de la filière Bio. Des menus sans porc et sans viande sont proposés.

Le repas servi y est de qualité et la plupart des produits proposés sont locaux. Les enfants sont servis à table.

Au restaurant scolaire, l'effectif permet une large séparation par classe au niveau des tables compte-tenu du contexte sanitaire.

## **b. Garderies**

Tout d'abord la garderie du matin commence à 7h15 à l'école.

Elle se termine à 8h20 lors de l'ouverture des portes/portails pour l'accueil des élèves.

Ensuite, la garderie méridienne est ouverte de 11h30 à 12h15.

Enfin, la garderie du soir commence à 16h30 après le temps scolaire et se termine à 18h30.

Un goûter est également prévu pour cette garderie.

Les tarifs varient de 1,65 € à 3 € pour la garderie matinale et de 2,05 € à 4€ pour celle du soir.

Le tarif de la garderie méridienne est fixé à 1 €.

En moyenne, à la garderie du matin, 20 enfants sont inscrits. À celle du soir, c'est environ 60 enfants.

Un accueil des enfants à 8h10 précise est offert par la mairie.

L'ensemble des garderies se réalise au rez-de-chaussée de l'école. Les garderies sont gérées par des employés municipaux.

## **c. L'aide aux devoirs**

Suite à une demande d'un nombre conséquent de familles, en collaboration avec le directeur, la mairie a souhaité mettre en place un dispositif d'aide aux devoirs sur inscription par période l'année scolaire dernière.

Une enquête avait été menée afin de cerner davantage les besoins. Plusieurs créneaux ont été ensuite proposés, regroupant plusieurs niveaux.

Les CE2-CM sont pris en charge deux fois par semaine, le lundi et le jeudi soit par M. Déchêne-Cotillon soit Mme Bernal. Quant aux CP-CE1, le jeudi uniquement par Mme Bernal.



Faute d'un nombre conséquent d'inscrits, aucune autre séance supplémentaires n'est mise en place (mardi et vendredi notamment pour l'ensemble des niveaux).

## **IV. Parcours de l'élève**

### **A. Évaluation des élèves**

Des évaluations en mathématiques et en français ont été réalisées à l'échelle nationale pour l'ensemble des écoles par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Ces évaluations ont lieu en septembre et en février pour les CP et seulement en septembre pour les CE1.

Le but de ces évaluations nationales est d'aider les enseignants à choisir la démarche la plus adaptée à la réussite de chaque élève.

Ces évaluations de début CP se composent de cinq séquences de 8 à 12 minutes chacune : trois en français et deux en mathématiques. Chaque élève recevra un seul livret. Pour la passation de chaque séquence, le professeur prend appui sur un protocole spécifique qui lui est fourni dans un guide.

En français, les exercices ciblent spécifiquement des compétences cruciales pour l'apprentissage de la lecture : connaissance des lettres, richesse du vocabulaire, conscience phonologique et phonémique, compréhension orale.

Les exercices de mathématiques permettent d'évaluer les élèves sur les premières compétences relatives à la construction du nombre, aux premières capacités de calcul, en ciblant notamment le dénombrement, la décomposition d'un nombre, la connaissance de la ligne numérique.

En CE1, chaque évaluation se compose de cinq séquences : trois en français (deux séquences collectives de 12 et 13 minutes et une séquence individuelle de lecture de deux fois une minute) et deux séquences en mathématiques de 15 minutes. Pour la passation de chaque séquence, l'enseignant prend appui sur un protocole dédié qui permet d'obtenir une mesure objective.

En début de CE1, les évaluations en français portent sur la maîtrise de la lecture, de l'écriture et la compréhension du langage oral et écrit. En mathématiques, les évaluations concernent la compréhension et l'utilisation des nombres, le calcul mental, le calcul en ligne, la résolution de problèmes et l'observation de figures géométriques.

Les enseignants ont saisi les réponses des élèves dans une application spéciale. Ils disposent plus tard d'un bilan individuel pour chaque élève et peuvent donc différencier leur enseignement. En effet, trois groupes sont alors réalisés par l'application avec notamment les groupes à besoin et les groupes fragiles en fonction des différentes compétences.

Les résultats des élèves sont communiqués aux parents.

Il est à noter que pour plusieurs élèves et items, le temps est un des facteurs « d'échec » dans certaines compétences (exercices chronométrés). Les élèves, même s'ils connaissent les réponses demandées, n'ont pas eu le temps nécessaire pour terminer les exercices.

Les évaluations nationales en 6ème permettent aux équipes pédagogiques de disposer d'un panorama de certaines compétences et connaissances de chaque élève et favoriser l'élaboration de dispositifs pédagogiques adaptés au plus près des besoins de chacun. Elle permet également d'accompagner le pilotage pédagogique dans les établissements et dans le cadre de la continuité école/collège.

L'évaluation est composée de deux épreuves non consécutives, en français et en mathématiques, de 1h (10 minutes de préparation et 50 minutes d'épreuve) et d'un test de fluence.

En français plusieurs items sont évalués notamment la compréhension de l'écrit : textes littéraires, documents, images ; la compréhension à l'oral : supports audio et vidéo mais aussi et surtout les connaissances en étude de la langue : orthographe, grammaire, lexicale

En mathématiques les compétences évaluées sont multiples : connaissance des nombres, capacités de calcul et de résolution de problèmes, connaissances dans les domaines de la géométrie et des grandeurs et mesures

Chaque élève reçoit une fiche de restitution individuelle. Cette fiche de restitution a été améliorée de façon à simplifier la compréhension et la communication auprès des élèves et des parents. Les parents d'élèves sont également informés des résultats de leur enfant et de l'intérêt des informations que cette évaluation donne à l'enseignant pour mieux soutenir les apprentissages de chacun. Les résultats n'ont pas encore été transmis à l'école, ils seront abordés lors du prochain conseil d'école.

### **a. Les compétences des CP**

Les différents items évalués reflètent le niveau d'acquisition des élèves.

D'une manière globale, tout d'abord les élèves de CP obtiennent de très bons résultats dans les compétences suivantes :

- Reconnaître des lettres
- Manipuler des syllabes
- Comprendre des mots lus par l'enseignant
- Comprendre des phrases lues par l'enseignant
- Comprendre des textes lus par l'enseignant
- Lire des nombres entiers
- Écrire des nombres entiers
- Quantifier des collections
- Associer un nombre à une position

Ensuite, des résultats modestes sont obtenus dans les compétences :

- Connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent
- Résoudre des problèmes

Enfin, les résultats sont plus faibles dans les compétences :

- Manipuler des phonèmes
- Reproduire un assemblage
- Comparer des nombres entiers

## **b. Les compétences des CE1**

Les différents items évalués reflètent le niveau d'acquisition des élèves.

D'une manière globale, tout d'abord les CE1 obtiennent de très bons résultats dans les compétences suivantes :

- Reproduire un assemblage
- Lire des nombres entiers
- Écrire des nombres entiers
- Calculer mentalement
- Additionner
- Écrire des syllabes simples et complexes
- Comprendre des mots lus par l'enseignant
- Comprendre des phrases lues par l'enseignant
- Comprendre des phrases lues seul

Ensuite, des résultats plus modestes mais assez élevés quand même sont obtenus dans les

compétences :

- Résoudre des problèmes en utilisant des nombres entiers et le calcul
- Soustraire

Enfin, les résultats sont plus faibles dans les compétences :

- Associer un nombre entier à une position
- Écrire des mots
- Comprendre des textes lus seuls
- Lire à voix haute des mots
- Lire à voix haute un texte (faible)

### **c. Analyse des résultats**

L'équipe pédagogique s'est réunie afin de faire la synthèse.

Les enseignants ont souligné la difficulté que les élèves pouvaient rencontrer face à certains exercices nationaux. Les évaluations sont assez longues, le support n'est pas forcément toujours bien adapté (présentation, exercices ou bien support en lui-même).

Le manque d'attention sur la consigne notamment représente une source d'erreurs, ainsi que le chronométrage de certains exercices.

De plus, des compétences annexes peuvent être demandées dans certains exercices comme le repérage sur la feuille sans être évaluées en tant que telles mais pouvant poser difficulté.

Les évaluations arrivent assez tôt dans l'année ce qui permet d'un côté un diagnostic précis mais d'un autre ne permet pas aux élèves d'être à nouveau totalement impliqués dans le travail scolaire. Les évaluations représentent un réel outil intéressant mais pas non plus exclusif et suffisant pour l'enseignant.

L'abstraction représente un aspect important en CP alors qu'en GS, la plupart des élèves sont encore dans la manipulation. Le passage à l'écrit s'avère donc difficile.

Les enseignants soulignent la difficulté des élèves sur certains attendus où ce qui est demandé aux élèves semble être parfois assez difficile à atteindre.

Les compétences que les élèves ont travaillé longuement les années scolaires précédentes et en début d'année scolaire sont mieux réussies que les autres.

D'une manière générale, l'écart entre les meilleurs et les plus faibles se creuse. En effet, les meilleures améliorent encore leur niveau et leurs résultats et les élèves rencontrant le plus de difficultés ne progressent finalement que très peu.

#### d. Comparatifs

Meilleurs résultats que l'année scolaire précédente	Résultats en baisse par rapport à l'année scolaire précédente
CP	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaître des lettres</li> <li>- Connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent</li> <li>- Écrire des nombres entiers</li> <li>- Associer un nombre à une position (50 % de plus de réussite)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre des mots lus par l'enseignant</li> <li>- Comprendre des textes lus par l'enseignants</li> <li>- Résoudre des problèmes</li> </ul>
CE1	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associer un nombre à une position</li> <li>- Reproduire un assemblage</li> <li>- Écrire des nombres entiers               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soustraire</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Écrire des mots</li> <li>- Comprendre des mots lus par l'enseignant</li> <li>- Comprendre des phrases lues seul</li> <li>- Comprendre des texte lus seuls               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lire à voix haute un texte</li> <li>- Calculer mentalement                   <ul style="list-style-type: none"> <li>- Additionner</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>- Résoudre des problèmes</li> </ul>

CE1 – vis-à-vis des résultats de mars	
Meilleurs résultats que l'année scolaire précédente	Résultats en baisse par rapport à l'année scolaire précédente
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Écrire des syllabes simples et complexes</li> <li>- Comprendre des phrases lues par l'enseignant</li> <li>- Comprendre des phrases lues seul</li> <li>- Associer un nombre à une position</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Écrire des mots</li> <li>- Lire à voix haute des mots</li> <li>- Lire à voix haute un texte               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soustraire</li> </ul> </li> </ul>

## **e. Les remédiations**

Concernant les deux niveaux plusieurs remédiations ont eu lieu :

- Liaison approfondie notamment cycle 1-cycle 2 à travers un temps administratif entre enseignants (constructions d'activités et suivi) mais aussi pédagogique entre élèves
- Décloisonnements entre les différentes classes lorsque le contexte sanitaire le permet
- Projets personnalisés concernant les élèves en difficulté ou grande difficulté avec programme personnalisé
- Aide Pédagogique Complémentaire notamment dans les compétences posant le plus de difficultés
- Des pratiques de classes davantage différenciées avec des temps de lecture plus importants (avec l'adulte, par petit groupe ou en binôme)
- Réflexion sur les grands axes et actions du projet d'école en lien avec les actions
- Mise en place de nouvelles pratiques pédagogiques davantage innovantes

## **B. Dispositifs d'aides (pôle ressources, RASED...)**

Outre les relations présentes entre parents et école, les APC, l'aide aux devoirs, les élèves en difficulté scolaire sont suivis par différents partenaires.

Tout d'abord, l'enseignant de la classe repère la difficulté de l'élève en question.

Cette difficulté est abordée avec les parents d'élèves. Si besoin, un Programme Personnalisé de Réussite Éducative est mis en place pour pallier les difficultés scolaires. Le PPRE est un plan d'actions individualisées mis en place quand il est détecté des difficultés risquant de gêner l'enfant dans la scolarité. Il prévoit des actions pour aider à acquérir des connaissances et des compétences précises. Ce PPRE permet une différenciation accentuée afin de proposer des apprentissages adaptés à l'élève. Ce document peut être considéré comme un petit contrat entre l'élève, ses parents et l'enseignant.

De plus, la prise en charge peut se poursuivre à l'aide de décloisonnement pour un travail en groupe de besoin. L'élève peut également être suivi en APC. Ces APC sont inclus dans le temps de service annuel des enseignants : 36h. Des stages de soutien peuvent également être

proposés aux vacances scolaires. Plusieurs stages ont d'ores et déjà, été mis en place notamment aux vacances d'automne.

L'élève peut connaître des difficultés qui sont plus « profondes » et plus difficiles à combler par la seule intervention de l'équipe enseignante. Dans ce cas, une Équipe Éducative est mise en place en présence de la psychologue scolaire et du directeur. L'enfant peut être alors orienté vers un professionnel de la santé pour un suivi plus adapté. Le psychologue scolaire peut être sollicitée pour observer l'enfant en classe ou lui faire passer un test scolaire.

Enfin, on peut aussi avoir recours à un Géva-sco ou un Plan d'Accompagnement Personnalisé.

Le Géva-sco est un formulaire unique de demande auprès de la Maison Départementale pour les Personnes en situation de Handicap. Celui-ci est complété lorsqu'un Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap est souhaité par l'équipe éducative et les parents ou lorsqu'une orientation est souhaitée pour l'enfant (tant sur la prise en charge que pour des classes Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire ou des classes au collège de type Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté par exemple). Les dossiers sont tous étudiés mais pas forcément acceptés.

Le PAP quant à lui est mis en place lorsqu'un diagnostic de type "dys" est posé par un professionnel.

L'ensemble des demandes afin d'assurer la prise en charge de la difficulté scolaire a été effectué.

Au total à l'école 4 élèves sont notifiés par la MDPH. 3 bénéficient d'une AESH mutualisée (entre 6 et 8h par semaine) et 1 d'une AESH individuelle (temps scolaire). Un refus d'AESH a été acté pour un élève. Deux dossiers sont également en instruction pour demande d'AESH mutualisée. 2 PAP sont en constructions. Des nouveaux PAP seront construits pour rendre plus facile le passage au collège. Il y a environ 3 ou 4 PPRE dans chaque classe.

### **C. Modalité de l'inclusion des enfants en situation de handicap**

Les élèves en situation de handicap sont intégrés dans l'école de différentes manières.

Tout d'abord, comme évoqué auparavant, les démarches en lien avec la MDPH doivent être réalisées.

Des droits pour une AESH peuvent être ouverts afin que la DSDEN attribue un certain nombre d'heures à l'école (plus particulièrement le PIAL d'Aix-les-Bains Sud). Ainsi l'enfant pourra être accompagné par un adulte. L'AESH est présente entre 6 et 8h sur la semaine.



Les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sont des personnels chargés de l'aide humaine. Leur rôle consiste à favoriser l'autonomie de l'élève en situation de handicap, qu'ils interviennent au titre de l'aide humaine individuelle, de l'aide humaine mutualisée ou de l'accompagnement collectif.

Ils sont des acteurs-clés qui contribuent à la mise en place d'une École pleinement inclusive, pour offrir à chaque élève, une scolarité adaptée à ses besoins.

Les activités des personnels chargés de l'aide humaine sont divisées en trois domaines qui regroupent les différentes formes d'aide apportées aux élèves en situation de handicap, sur tous les temps et lieux scolaires (dont les stages, les sorties et voyages scolaires).

L'accompagnement des élèves a de nombreux effets bénéfiques. Il favorise :

- les actes de sa vie quotidienne,
- l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles),
- les activités de la vie sociale et relationnelle.

L'aide individuelle a pour objet de répondre aux besoins d'un élève qui requiert une attention soutenue et continue.

L'AESH répond aux besoins d'accompagnement d'élèves qui ne requièrent pas une attention soutenue et continue. Il accompagne plusieurs élèves en situation de handicap simultanément ou successivement.

Au sein de l'école, interviennent 2 AESH en équivalent temps plein.

L'ensemble des élèves sont inclus dans les classes et suivent des programmes différenciés (voir ci-dessus) accompagné par une AESH qui les aide dans leurs tâches.

De plus l'ensemble des classes est quasiment accessible pour les personnes à mobilité réduite.

#### **D. Structures spécialisées et partenaires associés**

D'autres structures peuvent être proposées pour une scolarisation en classe spécialisée afin de prendre en charge de manière plus adaptée la difficulté scolaire de l'enfant. Plusieurs types de classes UEMA ou ULIS sont présentes dans l'agglomération d'Aix-les-Bains. L'affectation de l'enfant en question dans ces classes relève alors d'une commission où siège l'enseignante référente du PIAL.

Les élèves orientés en ULIS répondent à un profil bien spécifique : ils nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements et pour eux les aménagements et adaptations pédagogiques et les mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives ne peuvent suffire. Leur handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire.

Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.

Les élèves scolarisés au titre des ULIS présentent des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement (dont l'autisme), des troubles des fonctions motrices, des troubles de la fonction auditive, des troubles de la fonction visuelle ou des troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladies invalidantes).

Des droits pour toutes les structures de type rééducation peuvent également être ouverts par la MDPH. Les rééducateurs peuvent intervenir sur le temps scolaire si les conditions matérielles sont réunies pour leur intervention.

Si la commission préconise l'orientation vers le milieu médico-social, elle propose aux parents un choix entre plusieurs solutions adaptées d'établissements et de services d'accompagnement.

## **E. Objectifs et action cycle 3**

Les objectifs et les actions du cycle 3 se déclinent sous trois grands axes :

- Construire la continuité pédagogique et éducative en apportant des repères aux élèves
- Assurer le suivi personnalisé des élèves
- Apporter des repères pour l'élève

### **a. Axe 1 : construire la continuité pédagogique et éducative en apportant des repères aux élèves**

Des projets inter-degrés commencent à se mettre en place avec une visite des CM2 au collège notamment concernant l'informatique. Les évaluations 6<sup>èmes</sup> se déroulant informatiquement et l'école n'ayant pas les outils adéquats, le choix est fait que les élèves de CM2 puissent participer à une ou deux séances avec un enseignant de technologie.



Des échanges auront également lieu entre les élèves de CM2 qui pourront poser toutes les questions leur créant des soucis concernant leur entrée en 6<sup>ème</sup>, à des collégiens, qui leur répondront. Les modalités de l'échange ne sont pas encore fixées.

Du côté des enseignants, des conseils école-collège ont lieu. Durant ceux-ci, des points clés d'apprentissages sont abordés notamment en mathématiques ou en histoire-géographie. Les outils d'évaluations sont également discutés.

Les parents sont informés sur le fonctionnement du collège en fin d'année scolaire de CM2 mais également à la rentrée scolaire.

### **b. Axe 2 : assurer le suivi personnalisé des élèves**

La transmission de l'ensemble des documents ayant trait au suivi de l'élève va être rediscuté avec le collège. Ces documents permettront au collège de prendre en charge dès la rentrée scolaire les élèves en fonction de leurs différents profils.

Lors des différents conseils école-collège, le suivi des élèves est longuement abordé tant concernant les difficultés que les réussites de ceux-ci.

## **V. Questions diverses**

Plusieurs questions ont été soulevées et abordées lors de réunions préliminaires à ce conseil d'école entre les parents d'élèves délégués et le directeur. Elles sont abordées et une réponse question par question est apportée.

Tout d'abord, une question était en lien avec un point abordé précédemment concernant la cour de récréation. Une réponse est apportée de la part de la municipalité.

Mme Vermeerbergen mentionne que des réalisations ont été effectuées malgré le désarroi des parents.

Mme Agnus mentionne que la mairie a demandé une subvention après avoir monté un dossier avec un devis signé de structure. Actuellement il n'y a pas eu d'accord ou non, la municipalité est en attente d'un retour concernant cette subvention.

Les parents d'élèves délégués mentionnent le fait que beaucoup de jeux sont présents pour les garçons en précisant que peu de filles osent venir s'imposer dans les jeux ou utiliser les autres espaces de la cour.

L'équipe enseignante mentionne que la cour complète est utilisable par les élèves d'élémentaire, en portant une attention particulière lors de la première récréation où des classes sont encore au travail.

Mme Agnus mentionne que le projet de la cour de récréation avec les nombreux travaux réalisés correspond aux attentes des CM2 de l'année scolaire dernière où ce point de jeux pour les filles n'était pas spécialement mentionné. Les élèves doivent jouer tous ensemble. Des marelles et des jeux au sol sont déjà tracés, utilisables par tous les enfants.

Le directeur précise qu'en effet, à l'heure actuelle, il y a des marquages au sol mais les aménagements restent peu nombreux au sein de la cour de récréation.

Les parents d'élèves ont questionné le problème de relation avec le voisinage concernant le jet de ballons. Le directeur a précisé qu'il avait rencontré et échangé avec cette personne du voisinage concernant ce point. La situation devrait s'apaiser si les élèves restent corrects avec lui. Il est quand même à noter la hauteur du grillage pose problème actuellement.

Ensuite, la sécurisation des abords de l'école est abordée. Tant vis-à-vis du retour d'expérience sur l'expérimentation de la fermeture de la route aux heures d'entrée/sortie des classes que sur le manque de civisme trop souvent constaté, qui met en danger les piétons et la sanction de ceci.

Mmes Agnus et Vermeerbergen mentionnent qu'une enquête auprès des 140 familles de l'école a été effectuée suite à la phase de test en fin d'année scolaire dernière mais où simplement 24 réponses étaient présentes.

Il est difficile de tirer des enseignements de ce test. Il n'a pas été concluant car il n'a pas été respecté par les parents d'élèves. De plus, le très faible retour des questionnaires ne permet pas d'avoir une vision claire.

Mme Agnus mentionne que le problème est créé par les parents eux-mêmes qui ne changent pas de comportement.

Concernant la verbalisation, un ASVP a été recherché mais à l'heure actuelle, aucune candidature n'a été déposée.

La question de la sensibilisation par les enfants est abordée. L'équipe enseignante mentionne que les enfants connaissent très bien les règles que leurs parents enfreignent.

Les parents d'élèves délégués questionnent les membres municipaux sur la solution qui pourrait être trouvée.

Une réponse en deux temps est abordée. Tout d'abord, mettre en place une barrière ou tout autre dispositif nécessitant un gros investissement n'est pas souhaité si l'efficacité n'est pas certaine. Ensuite, des stationnements sont présents au niveau du bourg, à quelques courtes minutes à pied de l'école. De plus, les enfants et leurs parents le cas-échéant peuvent venir à pied ou même en covoiturage.

Enfin deux points sont soulevés concernant le périscolaire.

Tout d'abord concernant la cantine, il a été demandé aux parents, début 2022, un retour sur le prestataire de cantine Leztroy. Les retours étaient unanimement positifs. Dans ce contexte, une très forte incompréhension se manifeste concernant le changement de prestataire.

Pour quelle raison se tourner vers un autre prestataire alors que le précédent donnait entière satisfaction ? Si le code de la commande publique impose un appel d'offre ouvert, pourquoi avoir sollicité les parents afin d'obtenir un avis qui ne pouvait de toute manière pas être pris en compte pour le choix du nouveau prestataire.

Mme Agnus souligne que l'avis des parents était nécessaire afin de savoir si on pouvait continuer avec cette société si ses prix étaient toujours abordables. Or ce ne fût pas le cas. Le marché a néanmoins été aiguillé en fonction des différents critères mentionnés par les parents.

De plus, l'équilibre des repas pose questions avec des journées sans féculent, sans fruit/légume ou avec beaucoup de laitages : 22/09 : lentilles, polenta au beaufort, rondelé, crème vanille => beaucoup de laitages, aucun fruit/légume ; 16/09 : friand au fromage, poisson pané, riz, yaourt, compote => pas de légume ; 05/09 : concombres, filet de porc, haricots verts, emmental, liégeois => aucun féculent.

La question de l'équilibre alimentaire des repas est soulevée. Cela est d'autant plus important que dans un contexte d'inflation certains enfants pourraient ne pas bénéficier de repas complets / équilibrés tous les jours à leur domicile.

Mme Agnus aborde le fait que les repas sont équilibrés sur la semaine. Un lien a lieu de manière régulière entre le prestataire et la mairie.

Mme Agnus propose une commission restauration scolaire composée d'enfants (environ 4), parents délégués (2), personnel de service volontaire, prestataire restauration, des élus et évidemment la responsable périscolaire dans l'objectif de faire le point sur les repas, d'analyser les repas à venir, faire des propositions sur l'organisation et la proposition de créer des menus par les élèves. Les parents d'élèves délégués mentionnent que ce point sera réabordé lors du 2<sup>nd</sup> conseil d'école afin de mesurer les potentielles évolutions pour une mise en place ou non de cette commission.

Les investissements dans la cour de récréation tardant à se réaliser et la question des problèmes de stationnement conduisent les parents à soulever la question suivante à la municipalité : un projet d'une nouvelle école, proche du plateau sportif.

Mme Agnus mentionne que ce projet constituait le projet de l'ancienne municipalité, un tel projet n'est plus du tout à l'ordre du jour actuellement.

Avant de clôturer ce conseil d'école une discussion intervient concernant les financements municipaux présents. Des parents d'élèves délégués soulignent le manque de budget trop souvent évoqué par les enseignants lors des projets : numérique, sorties ou autre. Ce manque de budget s'en ressentirait sur les projets et donc les choix pédagogiques contraints des enseignants. L'école aurait mauvaise presse étant donné ce point.

Mme Agnus mentionne que de gros travaux ont été effectués à l'école, l'école reste attractive (pour preuve des demandes de dérogations). Des lignes spéciales peuvent être votées au budget si nécessaire.

Le directeur réaffirme le fait que chaque sortie scolaire doit s'inscrire dans un projet pédagogique précis comme cela est le cas dans celles effectuées. Un manque de financement est présent mais des solutions de repli sont toujours trouvées.

Les parents d'élèves délégués remercient le corps enseignant pour leur engagement dans leurs missions.

Mme Agnus remet au directeur de l'école un tableau mentionnant les personnes pressenties pour assurer le service minimum d'accueil. Dans un souci de confidentialité, il n'est pas annexé au présent PV.

L'ordre du jour étant épuisé, le directeur, M. Déchêne-Cotillon clôt la séance.

Fin du conseil d'école : 13 octobre 2022 – 21h10

Le prochain conseil d'école aura lieu le 02 mars à 18h30

Le directeur,

Président du conseil d'école

M. Déchêne-Cotillon



La secrétaire de séance

Mme Guetaz

